



## **Formation agricole de base spécifique au bio toujours possible**

**Avec le futur modèle de formation 3+1 instauré pour le métier d'agriculteur-trice, il restera possible de suivre une formation agricole initiale spécialisée dans l'agriculture bio, quelle que soit l'année d'apprentissage. Le nouveau plan de formation laisse aux écoles professionnelles agricoles la marge de manœuvre nécessaire pour proposer, dans les spécialisations intégrant l'agriculture biologique, des cours particulièrement axés sur cette forme d'agriculture.**

La révision de la formation agricole initiale permettra l'introduction d'une spécialisation en production végétale bio, pour la section production végétale. Pour les spécialisations en élevage et les cultures spéciales comme les cultures maraîchères, l'arboriculture et la viticulture, l'agriculture biologique sera intégrée dans le programme de cours. Dès la première année, tous-tes les apprenti-es se verront enseigner les bases de l'agriculture durable. Il n'était pas possible de proposer une spécialisation en agriculture biologique couvrant à la fois la production végétale et l'élevage pour la globalité de l'exploitation agricole ; les spécialisations ne concernent qu'un seul des deux domaines tout au long de l'année et qu'une spécialisation bio qui couvrirait les deux secteurs serait trop exigeante.

Les apprenti-es qui obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC) à l'issue des trois années sont donc spécialisés-es soit en production végétale, soit en élevage. Seul-es celles et ceux qui suivent une quatrième année d'apprentissage pour valider une seconde spécialisation possèdent une formation initiale complète au bout des quatre ans, couvrant à la fois la production végétale et l'élevage.

L'intégration de l'agriculture biologique dans l'élevage et les cultures spéciales, associée à une spécialisation en production végétale biologique, constitue un bon compromis entre les groupes qui souhaitent une intégration complète de l'agriculture biologique dans la formation conventionnelle et ceux qui préfèrent une formation à part, dédiée à cette forme d'agriculture. Ce nouveau modèle de formation permet désormais de tester les deux approches. Pour que la méthode de l'intégration fasse ses preuves, l'agriculture biologique doit être enseignée de manière appropriée et faire l'objet d'un contrôle en fin de parcours.

Le plan de formation offre suffisamment de marge de manœuvre aux écoles professionnelles pour proposer une approche intégrée qui étudie l'agriculture biologique de manière complète. Les écoles professionnelles proposant des spécialisations qui intègrent l'agriculture biologique ont la possibilité d'insister sur le bio avec des cours qui y sont spécifiquement consacrés. En y associant la spécialisation sur la production végétale bio, il est ainsi possible de créer une formation bio pour la globalité de l'exploitation agricole sur quatre ans. De telles offres de formations axées sur le bio, tant dans la production végétale que dans l'élevage, vont être nécessaires aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Les écoles professionnelles qui proposeront de telles formations ne sont pas encore connues.

Bio Suisse, Urs Guyer, Responsable de la formation

Vous trouverez des informations complémentaires sur [www.agri-job.ch/fr/formation-initiale/dveloppement-de-la-formation-initiale.html](http://www.agri-job.ch/fr/formation-initiale/dveloppement-de-la-formation-initiale.html)

Bâle, 14.12.23